

4.2 Documents graphiques

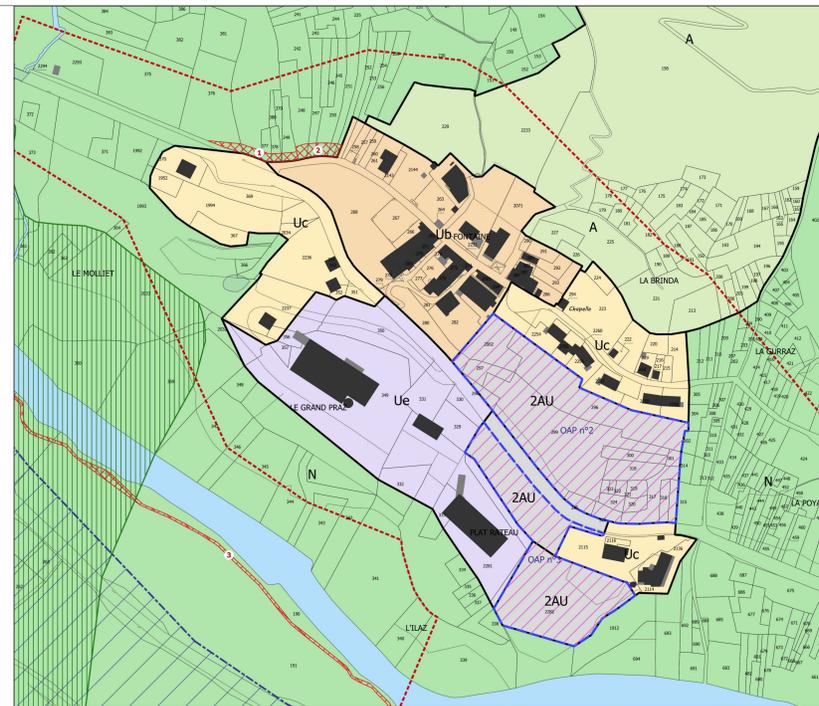
Plan 4.2.2 Parties urbanisées

Révision générale approuvée le 19 juillet 2017

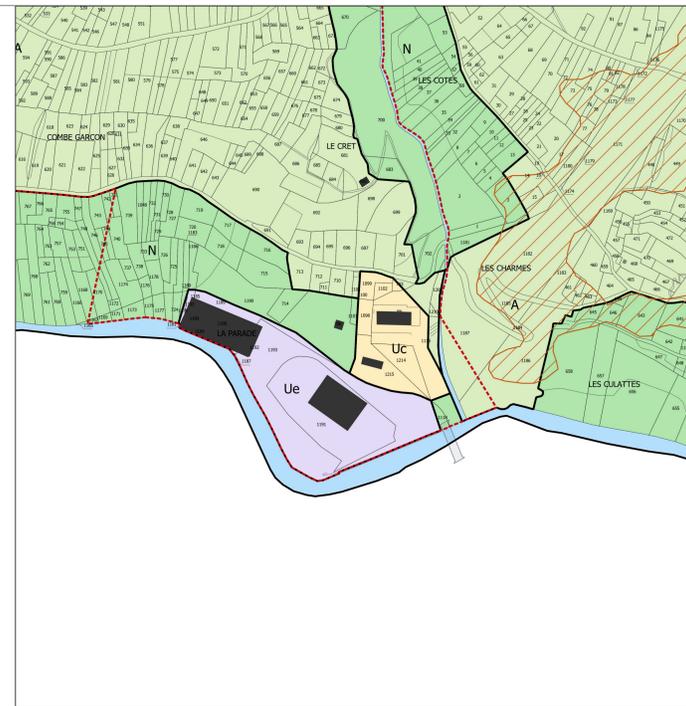
Evolution	Approbation
Modification simplifiée n°1	5 décembre 2019

Plan 4.2.2

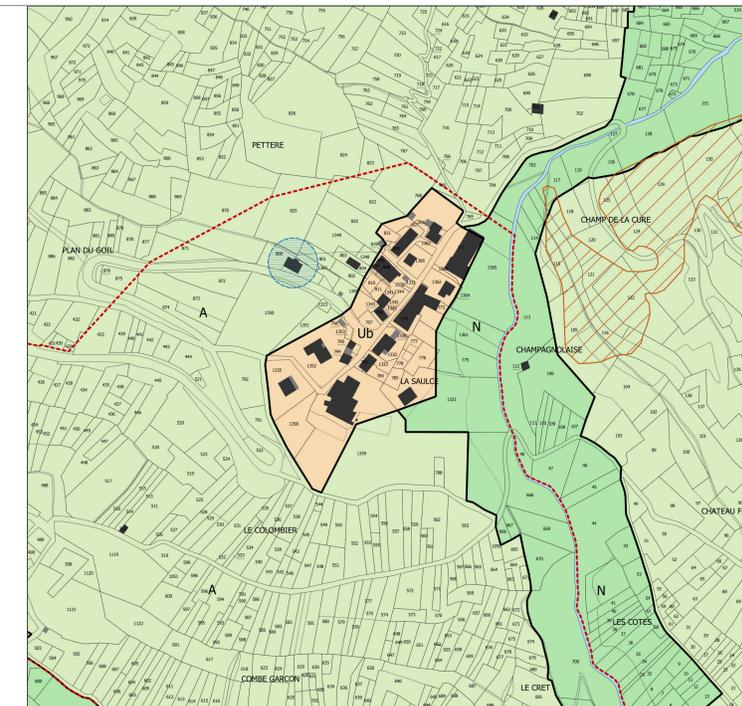
Fond : cadastre DGFIP 2019



Fontaine



La Parade



La Saulce

Zones du PLU

- Ua : Zone correspondant au coeur du bourg de Brides les Bains
- Ub : Zones correspondant aux parties denses du bourg de Brides les Bains et des hameaux
- Uc : Secteurs périphériques du bourg ou des hameaux présentant une densité moindre
- Uci : Secteurs périphériques présentant une densité moindre avec des prescriptions particulières en termes de gestion des eaux pluviales
- Ue : Zones à vocation d'activités économiques
- Uj : Zone à vocation de parc urbain d'animation
- Ut1 : Zone à vocation de loisirs et ou sport
- Ut2 : Zone à vocation d'accueil touristique en plein air et de loisirs
- 2AU : Secteurs d'urbanisation insuffisamment desservis par les réseaux
- A : Secteurs à privilégier pour le développement des activités agricoles
- N : Secteurs du territoire couverts par des espaces naturels et forestiers
- Na : Secteur Natura 2000 où la restauration des pâtures est à privilégier en vue de préserver son intérêt écologique
- Ns : Zone correspondant à l'aménagement de remontées mécaniques existantes (télécabine de l'Olympe)

Prescriptions particulières

- Emplacement réservé
- Corridor biologique à préserver au titre du L151.23
- Pelouses sèches répertoriées
- Parc urbain ou espace planté à préserver au titre du L123-1-5
- Constructions en zones Ua et Ub dont la vocation principale d'hébergement hôtelier est à maintenir
- Secteur concerné par une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)
- Secteur dans lequel est imposé une proportion de logements d'une taille minimale au titre du L151-14

Éléments informatifs

- Construction isolée à vocation d'habitat en secteur A et N
- Prescriptions acoustiques relatives au classement en catégorie 3 de la RD915
- Périmètre des secteurs étudiés au regard des risques naturels dans le cadre du PPRn approuvé

Liste des Emplacements Réservés

ERN°	Secteur	Objet	Surface approximative (m²)	Bénéficiaire
1	Fontaine	Régularisation et élargissement de l'emprise de voirie sur 5 m de large environ	230	Commune
2	Fontaine	Création d'un parking sur une bande d'environ 8 m de large	230	Commune
3	Bord du Doron	Sentier piétonnier entre Brides et Salins	2260	Commune
4	Comte Greylé de Bellecombe	Élargissement de l'avenue du Comte Greylé de Bellecombe D90c (5 tronçons)	420	Commune
5	Montée de l'Olympe	Cheminement piéton Montée de l'Olympe	250	Commune
6	Docteur Paul Mathieu	Cheminement piéton entre rue du Docteur Paul Mathieu et rue Emile Machez	170	Commune
7	Chapitre	Élargissement route des vignes	80	Commune

Le territoire est concerné par un Plan de Présentation des Risques Naturels (PPRn) approuvé en 2008, au regard de la prééminence des risques naturels sur l'ensemble du territoire, il convient de se reporter à l'ensemble des prescriptions et recommandations du PPRn qui s'appliquent nonobstant les prescriptions propres au PLU.

